



Service du pharmacien cantonal
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

**Circulaire aux pharmacies
du canton de Genève**

N/réf. : MF/cc
V/réf. :

Genève, le 11 février 2008

Concerne : médicaments livrés à domicile

Madame,
Monsieur,
Cher Confrère,

Il nous a été rapporté à plusieurs reprises la survenue de problèmes lorsque des pharmacies livrent des médicaments au domicile des patients et les déposent dans la boîte à lait.

Il est rappelé qu'en principe les médicaments doivent être remis en mains propres. En aucun cas des substances soumises à abus, de même que des produits potentiellement dangereux, notamment s'ils sont interceptés par des enfants, ne doivent être laissés dans la boîte à lait. Il en va de même pour les stupéfiants.

Nous vous demandons donc d'être vigilants et de donner des ordres précis à vos coursiers afin que les livraisons soient effectuées dans les règles de l'art et ne présentent pas de danger pour autrui.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher Confrère, à nos sentiments les meilleurs.

Martine Follonier
Pharmacienne cantonale adjointe